

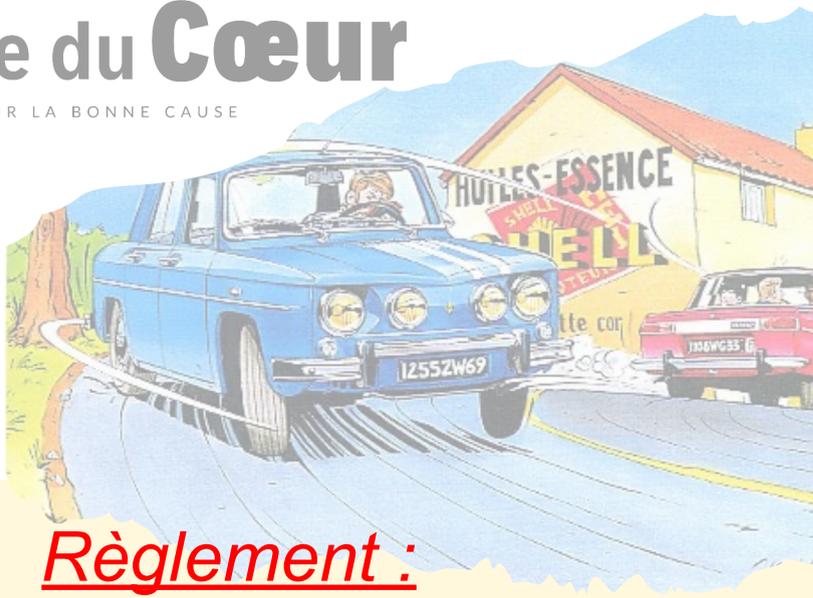


Balade du Cœur

ROULER POUR LA BONNE CAUSE

Samedi

29
MARS
2025



Règlement :

C'est une sortie automobile conviviale qui regroupe une centaine de véhicules, ces derniers devront être en règle, assurance, contrôle technique, pneumatiques en bon état, (loi montagne)... De par la nature de l'association ils seront majoritairement âgés de plus de 20 ans à caractère plus ou moins sportif, mais les véhicules dits « modernes » utilisés par Mr tout le monde seront également acceptés, le but de la manifestation étant de collecter un maximum de fonds au bénéfice d'une association pour lutter contre une maladie.

Le parcours, d'environ 130 kilomètres, se déroule entièrement sur route ouverte, dans le strict **respect du code de la route** et de la réglementation en vigueur décrite dans le décret du 16/05/2006. Suivant un Roadbook (fléché et métré), chaque participant pourra apprécier la beauté des paysages tout en roulant à son rythme. Cette sortie n'est pas une épreuve de vitesse, mais une occasion de partager un moment agréable dans un esprit de solidarité et de respect.

Le conducteur devra être titulaire d'un permis de conduire adéquat en bonne et due forme. La participation à cette sortie n'accorde aucune priorité vis-à-vis des autres usagers de la route. Tout comportement jugé dangereux ou contraire à l'esprit de la balade entraînera l'exclusion immédiate sans contestation possible et sans remboursement des droits.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable des accidents ou incidents pouvant survenir au cours de la balade, ce sont les assurances liées au véhicules ou la responsabilité civile des participants qui seront mises en jeu. Il en va de même pour les vols de bagages ou matériels demeurant en permanences sous la responsabilité des dits participants.

Tél organisation :

- Lacaze Christian : 06 08 75 63 28
- Guibert Michel : 06 33 60 04 22